Nations Unies A/58/698–S/2004/81

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
30 janvier 2004
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

Lettres identiques datées du 30 janvier 2004, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre du Gouvernement libanais, j'ai l'honneur de vous informer que le Liban se félicite de la prorogation du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour une nouvelle période de six mois et de la poursuite de la coopération avec les Nations Unies en vue de faciliter les activités de cette force et de lui permettre de s'acquitter de ses fonctions.

Le Gouvernement libanais souhaite, à l'occasion de la décision prise par le Conseil de sécurité de proroger le mandat de cette force, réaffirmer sa position ferme à l'égard de la Ligne bleue, à savoir que le Liban conserve son droit sur les trois points et les fermes de Chebaa qui sont toutes encore sous l'occupation israélienne, position qu'il a déjà exposée et qui n'a pas changé.

Je saisis cette occasion pour louer au nom du Gouvernement libanais les efforts que déploient le commandement et le personnel de l'UNIFIL, ainsi que les efforts et les sacrifices faits par les pays qui participent à cette force en accomplissant la mission qui leur est confiée.

En outre, le Gouvernement libanais vous félicite pour les efforts opiniâtres que vous déployez pour soutenir le rôle de l'UNIFIL dans le sud du Liban.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sami **Krohfol**

04-22646 (F) 030204 030204